

« ERIDAN : le protocole agricole
est dans les tuyaux »

**Journal
L'Agriculture
Drômoise**



Auteur : Journal « Agriculture Drômoise »
Date de parution : 7 juin 2012

Drôme

INFRASTRUCTURE / Dans le cadre de l'enfouissement d'une nouvelle conduite de gaz qui traversera la Drôme du Sud au Nord, la prise en compte des enjeux et intérêts agricoles fait l'objet d'un protocole qui vient d'être signé.

Eridan : le protocole agricole est dans les tuyaux

C'est en 2015 que devraient débuter les travaux du projet Eridan. Son objectif consiste à enfouir une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel entre Saint-Martin-de-Crau (Bouches-du-Rhône) et Saint-Avit (Drôme). 90 % du tracé, long de 220 kilomètres, traversera des terres agricoles. GRT gaz, le maître d'ouvrage, estime que l'emprise des travaux correspondra à une bande d'une trentaine de mètres de large. Par ailleurs, le passage du gazoduc exigera à terme une bande de servitude d'une largeur maximale de dix mètres de part et d'autre de l'ouvrage enfoui. De Pierrelatte à Saint-Avit, le monde agricole drômois se trouve donc impacté par ce chantier destiné à

développer les capacités de transport de gaz naturel dans la Vallée du Rhône.

Etats des lieux

Depuis deux ans, la chambre d'agriculture suit l'ensemble des procédures du projet Eridan. Agissant pour la protection des intérêts agricoles, elle a tout d'abord collaboré à diverses études d'impact des multiples tracés envisagés. Il s'agissait, notamment, d'analyser les incidences en matière agronomique et hydraulique. Son travail, ensuite, a porté sur la déclinaison locale d'un protocole agricole national. Signé le 30 mai à la chambre d'agriculture, il fixe notamment les conditions dans lesquelles vont s'effectuer les travaux (ouverture des tran-

chées, remise en état...) ainsi que les modalités d'indemnisation des exploitants agricoles concernés par le chantier. « Un des points importants du document a trait aux états des lieux avant et après les travaux, indique Sylvie Darves, juriste à la chambre d'agriculture de la Drôme. Nous suivrons tous les états des lieux et, en cas de litige, nous interviendrons en tant que conciliateur. »

Impact sur l'irrigation

L'un des autres points sur lesquels la compagnie consulaire a mis l'accent est l'irrigation. Le chantier, en effet, traversera des réseaux, ce qui engendrera

des coupures d'eau. Compte tenu des enjeux, « un groupe de travail réunissant la chambre d'agriculture, le Sygred* et GRT gaz a pour objectif d'anticiper toutes les problématiques de coupure », précise Sylvie Darves. Et pour les irrigants individuels, « l'état des lieux sera très important », ajoute-t-elle. Par ailleurs, plusieurs points ont d'ores et déjà été négociés et actés. L'enterriment des canalisations se fera à 1,20 mètre (au lieu de 0,80 m). Et des indemnités de servitude seront versées selon un pourcentage de la valeur des terrains déterminée par les services fiscaux au moment des travaux. A noter, il n'y aura pas d'acquisitions de terrains et d'expropriations mais uniquement de la servitude à l'amiable. Par ailleurs, pour faciliter le dialogue, GRT gaz s'est engagé à désigner des référents agricoles.

concertation » menée entre la chambre d'agriculture de la Drôme qu'il préside et GRT gaz. Ce document, qui comporte une centaine de pages, a fait l'objet d'une importante préparation », a-t-il souligné. Il a, également, mis l'accent sur le travail conduit avec le Sygred. Des dispositions sont prévues pour le maintien de l'irrigation lors des travaux. Pour Daniel Bourjas, directeur régional de GRT gaz, « c'est l'aboutissement de plusieurs années de dialogue. La prise en compte de la criticité des enjeux agricoles a été un sujet central ».

Le protocole est désormais consultable auprès de la chambre d'agriculture, de GRT gaz ou encore sur le site internet consacré au projet Eridan. Les riverains du tracé seront conviés à l'automne à des réunions d'information. Certaines seront spécifiquement destinées aux exploitants agricoles. ■

Christophe Ledoux

L'agriculture, sujet central

Au moment de signer le protocole, Claude Aurias s'est félicité de la « bonne

* Sygred : syndicat mixte de gestion de la ressource en eau dans la Drôme.

CHARTRE / Le projet Eridan prévoit un volet d'accompagnement territorial avec la mise en place d'un fonds exceptionnel.

Deux millions d'euros pour des projets locaux

Le débat public qui s'est tenu en 2009 et 2010 a mis en exergue l'encombrement de la vallée

du Rhône par les multiples infrastructures qui la traversent. Aux multiples contraintes que subit ce terri-

toire, va s'ajouter celle du projet de gazoduc Eridan. Pour favoriser l'insertion territoriale du projet et « laisser une empreinte neutre », GRT gaz propose la mise en place d'un fonds exceptionnel baptisé « Eridan 1 % territoire » et doté de deux millions d'euros. « Il s'agit d'une action volontaire de GRT gaz destinée à favoriser l'émergence de projets locaux structurants, dont agricoles, indique Daniel Bourjas, directeur de région. D'ici septembre, une "short list" sera constituée pour la sélection finale. »

Foncier et irrigation

Sous l'égide de la préfecture, et en lien avec le conseil général, la chambre d'agriculture, la chambre de commerce et d'industrie et la direction départementale des territoires (DDT), des priorités ont été définies. « La colonne vertébrale de nos propositions pour le secteur agricole porte sur le foncier et l'irrigation », précise Claude Aurias. Sur ce dernier point, une réflexion est conduite entre la chambre d'agriculture et le Sygred pour accompagner un projet structurant pour l'agriculture irriguée du département. ■

C. Ledoux



Daniel Bourjas, directeur de région à GRT gaz, et Claude Aurias, président de la chambre d'agriculture de la Drôme, signataires du protocole agricole relatif au projet Eridan, entourés de Jean-Noël Connangle, directeur technique et des achats Eridan, Georges Seimandi, directeur du projet Eridan, et Damien Colin, directeur de la chambre d'agriculture.



Projet Eridan ✓

Chiffres clés

- 220 kilomètres de canalisation.
- 4 départements (Bouches-du-Rhône, Gard, Vaucluse, Drôme) et 58 communes traversés.
- Un tube en acier de 1,20 mètre de diamètre pour une pression de 80 bars, enterré à 1,20 mètre de profondeur.
- 484 millions d'euros d'investissements, financés par GRTgaz et une contribution européenne de 74 millions d'euros.
- Un chantier de 18 mois.

Étapes à venir

- 2012 : dépôt du dossier de demandes d'autorisations administratives.
- Automne 2012 : réunions publiques de présentation du tracé.
- 2013 : enquête publique.
- 2014-2015 : diagnostic archéologique.
- 2014 : autorisations et déclaration d'utilité publique.
- De 2015 à 2016 : travaux.
- Fin 2016 : mise en service du gazoduc. ■